

Andrea Bruschi

Quelques réflexions sur les projets d'académies nobiliaires et de nouvelles hypothèses de recherche

Abstract

Entre 1577 et les dernières décennies du XVII^e siècle une vingtaine de projets élaborés en France propose un renouvellement de la noblesse du royaume par le biais de l'éducation: il s'agit de propositions, le plus souvent infructueuses, relatives à la création d'académies spéciales pour gentilshommes. La rééducation des membres de l'élite que ces desseins proposent doit garantir aux jeunes nobles un ›cursus‹ d'études à la fois adéquat à leurs exigences et complet, c'est-à-dire fondé sur le binôme ›armes et lettres‹.

Les pistes de recherche que j'envisage maintenant d'entreprendre sur la base de l'étude de ces projets concernent la question de l'enseignement des langues aux gentilshommes: il serait opportun d'étudier en particulier le rapport entre les idiomes vernaculaires et les nobles qui les parlent du point de vue des pratiques d'enseignement, d'apprentissage et d'usage.

Eduquer la noblesse: les propositions d'académies pour gentilshommes

<1>

Entre 1577 et les dernières décennies du XVII^e siècle une vingtaine de projets relatifs à la fondation d'académies pour la noblesse sont élaborés en France¹: ils proposent, au fil des changements et des crises politiques et religieuses que le royaume connaît en l'espace d'un siècle, un renouvellement profond de la noblesse par le biais de l'éducation.

¹ Je me réfère, en particulier, aux propositions de Pierre de La Primaudaye, *Academie Française, En laquelle il est traité de l'institution des Mœurs, & de ce qui concerne le bien & heureusement vivre en tous Estats & conditions*, Paris 1577; Pierre d'Origny, *Le Hérault de la noblesse de France*, Reims 1578, p. 34–37; François de La Noue, *Discours politiques et militaires*, éd. Frank Edmund Sutcliffe, Genève 1967 (Textes littéraires français, 132), p. 151–159; Samson de Juvigny, *Advis de l'establissement de quatre Academies en la France, & des moyens propres pour l'executer. Proposé par le Sieur de Iuvigny Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, & Capitaine de cinquante chevaux legers de ces [sic] ordonnances*, Rouen 1596; Jacques Bourgoing, *L'Academie du roy, pour l'instruction de la ieunesse. Harengue panegyrique desdiee à la magesté du roy Henry quatriesme. Recitee à l'ouverture de son academie. L'Argument et subget, tendant principalement au nombre de quatre admirable, apparostrà l'autre part [...]*, sans lieu, sans date; David de Flurance Rivault, *Le Dessein d'une Academie, et de l'introduction d'icelle en la Cour*, Paris 1612; Id., *La leçon faicte en la premiere ouverture de l'Académie Royale*, Paris 1612; Nicolas Legras, *L'Académie Royale de Richelieu, A son Eminence*, sans lieu 1642. D'importants témoignages relatifs à des projets d'académies nobiliaires se trouvent dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance*, Paris 1824–1825, t. I, p. 238; Antoine de Pluvinel, *L'instruction du roy*, Paris 1625, p. 191–207; Maximilien de Bethune, duc de Sully, *Mémoires de Sully, principal ministre de Henri-le-Grand*, Paris 1788, t. IV, livre XXVI, p. 565–568; Nicolas Pasquier, *Le gentilhomme*, éd. Denise Carabin, Paris 2003 (Textes de la Renaissance, 70), p. 299–300; Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, *Mémoires de très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, éd. MM. Michaud et Poujolat, Paris 1838 (Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, série I, t. VIII), p. 55–62; manuscrit Bibliothèque nationale de France (dorénavant B.n.F.), collection Baluze 147, f. 3, *Academie pour Mil gentilshommes*; *Etablissement de l'academie des sciences*, par le cardinal de Richelieu, le 24. septembre 1640., dans : *Recueil de pieces concernant l'histoire de Louis XIII, depuis l'an 1631. jusqu'en l'année 1642*, Paris 1716, t. III, p. 433–438 ; manuscrit B.n.F., nouvelles acquisitions françaises 3246, f. 175 r–182 r, *La fondation du College Mazarini* ; manuscrit Bibliothèque municipale d'Arles, manuscrit 425, p. 223–226, *Remonstrance faite a Messieurs les Consuls & Gouverneurs de la Ville d'Arles, & au Venerable Conseil. Par quelques principaux Gentils-hommes de la dite Ville, Pour l'Etablissement d'un Manége ou Academie a monter à Cheval. 1670* ; manuscrit Archives nationales, O¹ 915, pièce 34, *Academie Royale*.

<2>

Avancées dans l'immense majorité des cas par des membres de l'>épée< désireux de mettre à nouveau en valeur les fonctions du second Ordre, ces propositions visent, naturellement, à redéfinir le cadre des compétences de la noblesse traditionnelle devant l'émergence de la >robe<. Cependant, les auteurs des desseins en question (à l'exception de Jean de Saulx Tavannes²) ne les présentent pas en termes de revanche ou de concurrence directe contre l'ascension des robins; au contraire, ce sont parfois des représentants du milieu parlementaire qui suggèrent au roi la création d'écoles spéciales pour la formation des gentilshommes ou qui cherchent, concrètement, à en fonder. C'est le cas de Jacques Bourgoing, professeur de droit romain et français et conseiller général de la Cour des aides, promoteur, en 1598, d'une académie nobiliaire à Paris, conçue pour l'éducation des futurs hommes d'armes mais ouverte à toutes les élites. Il en va de même pour Nicolas Pasquier, fils d'Etienne, qui insiste à maintes reprises sur la nécessité de doter la France d'un réseau d'établissements d'instruction pour les gentilshommes³. Entre le XVI^e et le XVII^e siècle, la coupure entre capitaines et avocats commence en effet à perdre toute connotation généalogique pour se transformer en différence culturelle, liée aux aspirations individuelles et aux choix éducatifs plutôt qu'à la naissance. Comment, alors, comprendre la nature de ces propositions et le renouvellement de la noblesse qu'elles promeuvent?

<3>

L'analyse des textes et des contextes, c'est-à-dire l'examen des contenus didactiques des desseins d'académies et l'étude prosopographique de leurs auteurs, permet de distinguer deux phases dans la production de ces projets:

<4>

1) 1577–vers 1620. C'est presque uniquement dans des sources de nature non officielle (traités, brochures, mémoires, recueils de correspondance) que l'on peut retrouver les plus anciens projets d'instituts nobiliaires⁴. A partir des années centrales des guerres de religion, d'abord certains huguenots modérés et plus ou moins explicitement proches de l'idéologie >politique<, ensuite des hommes fidèles au roi réclament la création d'académies visant à garantir aux jeunes gentilshommes un >cursus< d'études vraiment adapté à leurs exigences.

<5>

Il s'agit tantôt d'écoles destinées à accueillir les élèves tout au long de leur parcours de formation,

² De Saulx, Mémoires (voir n. 1).

³ Bourgoing, L'Academie (voir n. 1); Pasquier, Le gentilhomme (voir n. 1).

⁴ Sur les premiers projets d'académies nobiliaires voir, en particulier Frances Amelia Yates, *The French Academies of the Sixteenth Century*, Londres 1947 (Studies of the Warburg Institute, 15), p. 35, 70–76, 122–127, 199–224, 275–289; Norbert Conrads, *Ritterakademien der frühen Neuzeit*, Göttingue 1982 (Schriftenreihe der Historischen Kommission bei der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, 21), p. 24–39; Ellery Schalk, *From valor to pedigree. Ideas of nobility in France in the sixteenth and seventeenth centuries*, Princeton 1986, p. 94–133, 174–201; Id., »Pluvinel, le renouvellement de la noblesse et les prémices de l'Ecole de Versailles«, dans: Daniel Roche, Daniel Reytier (dir.), *Les Ecuries Royales, du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris 1998, p. 169–175.

tantôt d'instituts (voire de véritables réseaux d'instituts) ou de cercles offrant la possibilité de couronner une éducation commencée ailleurs; mais, malgré la variété des modèles proposés, tous les projets associent la pratique d'activités militaires et physiques à l'apprentissage de disciplines intellectuelles et théoriques. Cet idéal encyclopédique, issu de la tradition humaniste, relève ici du besoin de régénérer le second Ordre et d'en faire un groupe fidèle à la monarchie et capable de remplir au mieux les tâches (surtout militaires et politiques) qui lui sont confiées. Et c'est au-delà des fractures confessionnelles entre catholiques et calvinistes que les jeunes nobles de France sont appelés, directement ou indirectement, à prendre part à la résolution des problèmes qui tenaillent le pays: la quasi totalité des projets, y compris ceux qui ont été rédigés pendant les guerres civiles, s'abstenant de toute allusion polémique aux fractures religieuses, dépeignent des académies implicitement trans-confessionnelles.

<6>

Pour ne citer que quelques exemples, si le plan d'études que le huguenot Pierre de La Primaudaye prévoit pour les nobles de son »Académie française« (1577) se fonde sur l'enseignement de la philosophie morale et de l'histoire, c'est parce que la première rendra les gentilshommes vertueux, en les éloignant de la corruption qui a envahi le royaume, et que la seconde leur montrera comment servir au bien de la patrie dans un moment aussi critique. La formation de bons soldats et d'administrateurs compétents de la chancellerie et des finances, dignes de prêter service à leur roi, est le premier but du cénacle institué par Jacques Bourgoing. L'apprentissage des habilités oratoires dont David de Flurance Rivault souligne l'importance dans la leçon inaugurale de son académie de cour (1612) s'avérera crucial lorsque les élèves seront employés aux différentes charges; l'usage de la parole, d'ailleurs, a été souvent précieux, durant les hostilités entre fidèles du pape et protestants, pour calmer des séditions, gagner des prosélytes au parti monarchiste, donner du courage et convaincre les indécis⁵.

<7>

2) Entre les années 1630 et les dernières décennies du XVII^e siècle se situe ce que l'on pourrait appeler le »moment monarchique« de l'histoire des projets d'académies nobiliaires; aux sources déjà mentionnées s'ajoutent des documents officiels, tels que lettres patentes ou déclarations du roi. Désormais, les tentatives de renouvellement des élites par l'ouverture d'académies deviennent en effet l'expression d'un pouvoir central de plus en plus soucieux d'acquérir de nouveaux instruments de contrôle de la noblesse: en monopolisant la formation des jeunes gentilshommes, la couronne peut s'approprier un considérable moyen de les résoudre à l'obéissance.

<8>

Le protagoniste de ce tournant est Richelieu, qui soutiendra l'érection d'une académie pour jeunes nobles se destinant à l'armée ou à l'Eglise et l'affectation de bourses d'études aux gentilshommes

⁵ La Primaudaye, Académie Française (voir n. 1), non numéroté; Bourgoing, L'Académie (voir n. 1), non numéroté; Flurance Rivault, La leçon (voir n. 1), p. 24.

méritants issus de familles pauvres (1636). Mais la plus ambitieuse des initiatives du cardinal est la fondation d'une école nobiliaire à Richelieu même, sa ville natale: ce projet, dont le promoteur est Nicolas Legras, médecin-prêtre originaire de Corbeil, donne lieu, entre 1640 et 1642, à un collège-académie pour la transmission des sciences (c'est-à-dire des matières théoriques, notamment philosophiques), des langues et des exercices équestres et militaires⁶.

<9>

Vingt ans plus tard, c'est Mazarin qui cherche à réaliser le binôme ›armes et lettres‹. En 1661, dans le »Contrat de fondation« joint à son testament et concernant le futur Collège des Quatre Nations, il prévoit la création, aux côtés du collège et de la bibliothèque, d'une académie des exercices et d'un manège destinés à accueillir quinze des soixante élèves de l'institut; mais à partir de 1675 le projet relatif à l'académie équestre est définitivement abandonné. Les représentants de la Sorbonne, dont le consentement est nécessaire en vue de l'agrégation du nouvel institut à l'Université de Paris, jugent l'union éventuelle d'un manège au collège éloignée de l'esprit de l'université et contraire aux statuts de la faculté des arts⁷.

<10>

Toutes les propositions en question restent lettre morte ou aboutissent, tout au plus, à la naissance d'institutions de très courte durée. La France a de toute façon connu, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, l'ouverture et le développement d'écoles pour la noblesse. Les ›académies d'équitation‹, centres d'apprentissage de l'art équestre, de la danse, de l'escrime et des mathématiques appliquées (›fortifications‹), deviennent d'importants lieux de sociabilité et d'acquisition de ›bienséance‹ mondaine. Il s'agit, en tout cas, d'établissements très différents des institutions imaginées en question; dans la problématique de l'enseignement des langues, on peut néanmoins repérer un intéressant point de contact entre académies ›pensées‹ et académies effectivement fondées.

De nouvelles perspectives de recherche: la noblesse et l'enseignement des langues

<11>

Si, en effet, certaines ›académies d'équitation‹ proposent des cours de langues (surtout de langues modernes), les auteurs des propositions analysées plus haut ne se montrent pas moins intéressés par la question de l'idiome à adopter pour la didactique des disciplines théoriques et des langues étrangères à enseigner.

<12>

Le problème de l'apprentissage du grec et du latin apparaît dans plusieurs des projets considérés: la

⁶ Manuscrit B.n.F., collection Baluze 147, f. 3, Académie pour Mil gentilshommes; Etablissement de l'académie des sciences (voir n. 1); Legras, L'Académie (voir n. 1). Sur l'académie de la ville de Richelieu voir Marcel Bataillon, »L'Académie de Richelieu, Indre-et-Loire«, dans: Pédagogues et juristes. Congrès du Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours. Été 1960, Paris 1963 (De Pétrarque à Descartes, 4), p. 255–270.

⁷ Sur le projet de l'académie des exercices du Collège des Quatre Nations, voir, parmi les documents les plus importants et complets, le manuscrit B.n.F., nouvelles acquisitions françaises 3246, f. 175 r–182 r.

nécessité d'élaborer un plan d'études réellement adéquat aux besoins de la noblesse d'épée en particulier s'accompagne souvent du refus des longues années d'étude du latin que prévoient les *curricula* des collèges et des universités. Une telle perspective ne conduit pas, certes, à l'effacement total des idiomes de l'Antiquité des programmes des académies >pensées<: Bourgoing souligne la dignité des langues des Latins et des Grecs, ainsi que de l'hébreu; l'enseignement de leurs notions fondamentales représente, dans le dessein de La Primaudaye, la base du parcours de formation. Mais les idiomes anciens doivent maintenant être assimilés en tant que langues étrangères, tout comme l'italien, l'allemand ou l'espagnol, et non en tant que moyens de communication du savoir.

<13>

En revanche, la langue française, codifiée et épurée, se propose, de plus en plus explicitement au fil des années, comme l'instrument le plus indiqué pour la transmission de contenus scientifiques à la noblesse; et si Bourgoing, Pasquier et Flurance se bornent à mettre en valeur la richesse et les potentialités du vernaculaire, Legras fait de l'école nobiliaire qu'il dirige, fondée pour l'enseignement des sciences en français, une véritable annexe de l'Académie française.

<14>

Dans la production historiographique consacrée à l'>institution< des gentilshommes à l'époque moderne, en France ainsi qu'en Europe, il est fait mention de l'importance des langues vivantes dans leurs parcours de formation⁸. Il serait donc intéressant d'étudier le rapport entre les idiomes vernaculaires (qu'il s'agisse du français ou de langues étrangères) et les nobles qui les parlent du point de vue des pratiques d'enseignement, d'apprentissage et d'usage, à l'instar de parutions récentes concernant le latin⁹.

<15>

J'envisage de développer une telle recherche sur trois axes:

⁸ Voir, par exemple, Mark Edward Motley, *Becoming a French Aristocrat. The Education of the Court Nobility (1580–1714)*, Princeton 1990; Gian Paolo Brizzi, *La formazione della classe dirigente nel Sei-Settecento: i >seminaria nobilium< nell'Italia centro-settentrionale*, Bologne 1976 (Saggi, 164); Daniel Roche, «Le Précepteur dans la noblesse française: instituteur privilégié ou domestique?», dans: *Problèmes d'Histoire de l'éducation*, Collection de l'École française de Rome 104 (1988), p. 13–36; Jean Boutier, «L'institution politique du gentilhomme. Le Grand Tour des jeunes nobles florentins, XVII^e–XVIII^e siècles», dans: Claudio Lamioni (dir.), *Istituzioni e società in Toscana nell'età moderna. Giornate di studio dedicate a Giuseppe Pansini*, Firenze, 4–5 dicembre 1992, Rome 1994 (Saggi, 31), p. 257–290; Id., «Le Grand Tour des gentilshommes et les académies d'éducation pour la noblesse. France et Italie, XVI^e–XVII^e siècle», dans: *Beihefte der Francia*, Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris 60 (2005), p. 237–253; Id., «Le Grand Tour. Une pratique d'éducation des noblesses européennes (XVI^e–XVIII^e siècles)», dans: *Le voyage à l'époque moderne*, Bulletin de l'Association des Historiens modernistes des Universités 27 (2004), p. 7–21.

⁹ Françoise Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe, XVI^e–XX^e siècle*, Paris 1998 (L'évolution de l'humanité); Emmanuel Bury (dir.), *Tous vos gens à latin. Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e–XVII^e siècles)*, Genève 2005 (Travaux d'Humanisme et Renaissance, 405). Pour ce qui est des idiomes vernaculaires, la plupart des contributions, centrées sur l'analyse bibliographique des supports didactiques, proposent des approches plutôt linguistiques et lexicographiques. Voir par exemple, en ce qui concerne les langues française et italienne, Nicole Bingen, *Le maître italien (1510–1660). Bibliographie des ouvrages d'enseignement de la langue italienne destinés au public de langue française*, Paris 1987 (Documenta et opuscula, 6); Nadia Minerva, Carla Pellandra (dir.), *Insegnare il francese in Italia. Repertorio analitico di manuali pubblicati dal 1625 al 1860*, Bologne 1991 (Biblioteca del Dipartimento di lingue e letterature straniere moderne dell'Università degli studi di Bologna, 6).

- 1) Noblesse et langue française. L'analyse des divers manuels d'histoire ›moderne‹, de mathématiques, de fortifications, d'escrime visant à doter la noblesse d'une instruction théorique et écrits (ou traduits) en vernaculaire pourrait révéler les traces du processus de formation progressive d'un vocabulaire français propre aux activités et aux intérêts des gentilshommes. Quant aux pratiques de transmission et d'apprentissage du français, elles pourraient être reconstruites, par exemple, à partir des témoignages relatifs aux exercices d'écriture épistolaire, tels qu'ils émergent des traités, des méthodes et de certains mémoires et correspondances.
- 2) Noblesse et langues étrangères. Les grammaires et les dictionnaires de langues étrangères, le plus souvent rédigés par des précepteurs à l'intention de leurs nobles élèves, contiennent des indications précieuses sur les méthodes d'apprentissage des langues vivantes, tout comme sur les niveaux de maîtrise effectivement atteints.
- 3) Prosopographie des précepteurs de langues. Une recherche prosopographique sur ces maîtres, à conduire à partir des informations biographiques qu'ils ont laissées dans leurs dictionnaires et leurs grammaires bi- ou trilingues, pourrait amener à la reconstruction du réseau et de l'activité des instituteurs, dans une perspective française et européenne. Souvent étrangers polyglottes, ces précepteurs sillonnent en effet le continent pour prêter leurs services tantôt en France, tantôt en Italie, en Angleterre ou dans l'Empire.

Autor

Andrea Bruschi

andreabuschi@hotmail.com